



## Jugement non signifié : à qui m'adresser

Par **lanson**, le **09/01/2018** à **19:07**

Bonjour,

suite à une réclamation par rapport à une contravention routière ,  
ma réclamation était inscrite le 6 juin 2017 au jugement de proximité de Vichy.

Mon épouse étant souffrante, j'étais dans l'impossibilité de me présenter ce 6 juin 2017  
Donc, j'ai adressé **lettre au président** expliquant ma situation pour réclamer un report  
Au mois d'août un avis amende de la trésorerie de Moulins.

Lors d'un appel à la trésorerie réponse : amende suite à un jugement du 6 juin 2017  
J'ai précisé que ce jugement ne m'a pas été signifié : me privant de mes droits d'appel.

Je me suis rapproché du TGI de Vichy: ils ne trouvaient pas mon dossier et devaient me  
rappeler

\*\*\*\*décembre 2017 AOP de la trésorerie sur ma retraite de 431 euros

Malgré mes appels, mes lettres à la trésorerie précisant qu'ils ne possédaient pas de  
**titre exécutoire** : immobilisme ils ont maintenu l'AOP

A nouveau je me suis rapproché du TGI en décembre : même réponse nous ne retrouvons  
pas votre dossier

j'ai adressé une LR/AR au JEX afin de lui communiquer la situation et réclamé la main levée  
réponse ce jour lettre non retenue , procéder par assignation à jour fixe QUE DOIS JE FAIRE

Merci de votre réponse